



Passage devant le notaire ou pas?

Par **yalou**, le **24/07/2014** à **08:07**

Bonjour,

Mon père qui est veuf depuis deux ans va bientôt nous quitter également, en effet, il est en stade terminal d'un cancer du poumon.

Il possède un vieux break de chez wolswagen acheter en 1993 et avec énormément de kilométrages, ma question est simple, ne possédant aucuns biens mis à part cette voiture et n'étant pas décidé à s'en séparer malgré qu'elle ne roule plus, lorsque mon père nous quittera, devons nous tout de même, mon frère, ma sœur et moi même, passer devant le notaire pour cette "ruine", ou il y a t il un moyen pour l'éviter?merci.

cordialement.